Nations Unies S/PV.5712



Conseil de sécurité

Soixante-deuxième année

Provisoire

5712e séance

Vendredi 29 juin 2007, à 13 h 10
New York

Président :	M. Verbeke	(Belgique)
Membres :	Afrique du Sud	M. Kumalo
	Chine	M. Du Xiacong
	Congo	M. Gayama
	États-Unis d'Amérique	Mme Wolcott Sanders
	Fédération de Russie	M. Churkin
	France	M. de La Sablière
	Ghana	M. Tachie-Menson
	Indonésie	M. Kleib
	Italie	M. Azzarello
	Panama	M. Suescum
	Pérou	M. Chávez
	Qatar	M. Al-Sulaiti
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Emyr Jones Parry
	Slovaquie	M. Bartho

Ordre du jour

La situation en Côte d'Ivoire

07-40576 (F)



La séance est ouverte à 13 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Côte d'Ivoire

Le Président : Conformément à la décision prise par le Conseil de sécurité à sa 5711[e] séance, j'invite les représentants du Burkina Faso et de la Côte d'Ivoire à participer à la présente séance, conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

À l'issue de consultations entre les membres du Conseil de sécurité, j'ai été autorisé à faire, au nom du Conseil, la déclaration suivante :

> « Le Conseil de sécurité condamne fermement l'attentat commis le 29 juin 2007 à Bouaké contre le Premier Ministre de Côte d'Ivoire, M. Guillaume Soro, qui a fait plusieurs victimes, et toute tentative de déstabiliser le processus de paix par la force. Il souligne que les auteurs de cet acte criminel doivent être traduits en justice.
>
> Le Conseil de sécurité rappelle son soutien à l'Accord politique signé par le Président Laurent Gbagbo et M. Guillaume Soro à Ouagadougou le 4 mars 2007 sous la facilitation du Président de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), le Président Blaise Compaoré du Burkina Faso. Il souligne qu'il est essentiel que toutes les parties continuent à travailler dans le cadre de l'Accord politique de Ouagadougou qui constitue la voie pour la sortie de crise en Côte d'Ivoire. »

Cette déclaration sera publiée en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/PRST/2007/25.

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 13 h 15.